

L'observation du phénomène d'artificialisation

L'AUTB conduit, dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort, un travail d'Observatoire départemental de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, permettant un suivi régulier des espaces artificialisés, dans la continuité d'une première analyse réalisée sur la période 2000-2010.

Cette approche quantitative se double, avec l'Observatoire photographique, d'une approche qualitative rendant compte du paysage perçu et vécu. En reconduisant périodiquement des prises de vue, cette démarche donne à voir les transformations de notre cadre de vie et les effets des choix d'aménagement du territoire, à hauteur d'homme.

On parle ici de la consommation d'espace résultant de l'urbanisation au sens large, qui peut être rendue problématique du fait de l'étalement urbain (phénomène de délocalisation des populations et des activités du centre vers la périphérie des villes), et encore amplifiée dans les cas de mitage (artificialisation discontinue et dispersée).

Le terme d'artificialisation traduit la perte (souvent irréversible) du caractère naturel des espaces, au profit de l'habitat, des activités économiques, des équipements ou encore des infrastructures de transport.

Lotissements pavillonnaires, parcs d'activités, centre hospitalier, ligne à grande vitesse : les quelques points de vue illustrés dans les pages qui suivent donnent un aperçu de la diversité des situations observées localement.

2002

2014

CRAVANCHE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA SOURCE

photos AUTB

À Cravanche, l'évolution urbaine s'est caractérisée par de l'étalement urbain. Près de 80% des espaces identifiés comme artificialisés entre 2002 et 2014 sont en effet dus à des extensions significatives, notamment la réalisation de deux lotissements à l'ouest de la commune, dont celui du Clos de la Source (25 maisons individuelles sur 2,4 ha).

Conformément à l'impératif d'une consommation économe de l'espace (loi dite Grenelle 2), l'analyse des dynamiques d'artificialisation permet de déterminer des objectifs de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) d'un PLU communal ou intercommunal. La définition du PADD est en effet le moment où les choix sont opérés en matière d'urbanisation future, entre extension de la trame bâtie et comblement des espaces libres au sein de l'emprise urbaine.



Pour découvrir d'autres séries photographiques, ainsi que des albums thématiques, rendez-vous dans la rubrique « ressources photographiques » du site autb.fr

Référent / Contact : Robin Serrecourt rserrecourt@autb.fr



1980

2013

BELFORT LA JUSTICE, VUE DU CHÂTEAU

photos AUTB



À l'est de Belfort, la colline de la Justice, comme celle de la Miotte, fait partie des sites fortifiés satellites de la Citadelle. Avec l'urbanisation croissante de la fin du XXe siècle, une partie des anciens terrains militaires est devenue une opportunité pour la création d'une **zone d'activités**, située en face du quartier des Glacis (ZUP) et marquant l'entrée de ville Est depuis l'A36.

À travers la double opération de la ZAC de la Justice (1980) et du parc d'activités des Hauts de Belfort (1990), ce sont au total 45 hectares qui ont été lotis en marge de la ville. Voué pour l'essentiel au commerce et aux services, et dans une moindre mesure à l'industrie, ce secteur accueille aujourd'hui une centaine d'entreprises, pour environ 1500 emplois.

juin 2012

mai 2014

MEROUX-MOVAL ZAC JONXION

photos AUTB

À l'échelle du département, environ 130 hectares ont été artificialisés au cours de la période 2000-2010 pour le développement de zones d'activités, industrielles et commerciales.

La JonXion est le nom donné à la ZAC structurée autour de la gare TGV Belfort-Montbéliard, sur les communes de Meroux, Moval et Bourogne. Réfutant toute création de nouvelle ville intermédiaire, la gare TGV a néanmoins impulsé une urbanisation alentour pour l'accompagner : comme tout aménagement lié au transport, un urbanisme d'activités s'y associe pour profiter de l'effet de desserte. Demain, la voie principale de la JonXion sera ponctuée d'ensembles immobiliers à l'image du premier livré cette année. Après-demain, la seconde phase de la ZAC s'emploiera à bâtir son prolongement ouest, en lieu et place de l'ancien site militaire des « Plutons » dissimulé dans la butte boisée dominant la gare. Son emprise représentera à terme l'équivalent d'un village du département.





2004

2014

TRÉVENANS BERMONT ET LE VIADUC DE LA SAVOUREUSE

photos AUTB

36 % de la superficie artificialisée à l'échelle du département sur la période 2000-2010, soit 280 hectares, l'ont été pour la réalisation d'**infrastructures** et d'espaces associés.

La décennie a été marquée par les infrastructures de grande ampleur : la ligne à grande vitesse (LGV) représente 153 hectares d'espaces artificialisés, et la N1019, 89 hectares, ces deux infrastructures constituant des événements exceptionnels en matière de consommation foncière.

En ce qui concerne la LGV, les conséquences les plus visibles de sa traversée de la vallée de la Savoureuse sont les talus, les voies et accès de service, le déboisement d'une tranchée dans le bois d'Oye (communes de Bermont et Châtenois-les-Forges), et bien sûr le viaduc lui-même, qui franchit sur près de 800 m de long l'autoroute A36, la RD 437, la Savoureuse et l'ancien canal de la Haute-Saône.



septembre 2010

septembre 2014

TRÉVENANS LA LIGNE LGV ET LE CHBM, SITE MÉDIAN

photos AUTB

Les espaces agricoles constituent la principale 'réserve foncière' pour l'artificialisation, du fait de l'organisation spatiale traditionnelle des communes, où la forêt est en général éloignée des limites de l'emprise urbaine.

Toutes vocations nouvelles confondues, la consommation foncière durant la décennie 2000-2010 dans le Territoire de Belfort s'est faite au détriment des espaces agro-naturels pour 63% et des espaces forestiers pour 37%.

À Trévenans, l'activité agricole se trouve fragilisée par l'ampleur des projets d'urbanisation. Au cœur de l'Aire urbaine, le nouveau centre hospitalier de Belfort-Montbéliard (ouverture prévue fin 2016) se construit sur un site d'environ 25 hectares. Une desserte routière spécifique le raccorde à la RD 25 par un carrefour giratoire.

Les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement étaient à forte valeur agricole (Atlas de la valeur des terres agricoles, DDT 90, 2011).





2012 avril

2014 avril

OFFEMONT RIVE NORD DE L'ÉTANG DES FORGES

photos AUTB



308 ha ont été artificialisés pour de l'**habitat** entre 2000 et 2010 dans le Territoire de Belfort, le quart dans les emprises urbaines et les trois-quarts en extension.

Les extensions urbaines, sous forme de saupoudrage sur tout le département, ont généré près de 2000 logements, soit environ le quart des logements produits durant la période.

L'habitat individuel domine largement, avec 95 % des logements.

À Offemont, la proximité immédiate du site naturel et de loisirs d'intérêt communautaire de l'étang des Forges est un argument de poids pour la commercialisation de 38 lots en 2 opérations, représentant 2,4 hectares de terrains artificialisés.

avril 2007

novembre 2013

OFFEMONT PROMENADE DU MARTINET

photos AUTB

Le canal du Martinet à Offemont marque la limite du plateau de l'Arsot avec le Champ de Mars (communes de Belfort et Offemont), paysage jusqu'alors ouvert mêlant espaces de nature en frange urbaine et jardins ouvriers. La commune a pris l'initiative d'un projet de lotissement pavillonnaire (90 parcelles sur 5,5 hectares), bien engagé à ce jour.

Le phénomène d'artificialisation des sols modifie lentement mais sûrement notre cadre de vie.

Parmi ses conséquences environnementales et paysagères, citons l'uniformisation et la banalisation des paysages, en particulier périurbains ; le grignotage des terres agricoles en périphérie des villes et villages ; la pression sur les écosystèmes par la fragmentation des espaces naturels supports de biodiversité ; enfin l'accroissement des risques d'inondation et de pollution de l'eau du fait de l'imperméabilisation des sols.

